

# RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

## **1. Dénomination du médicament vétérinaire**

CITRATE DE PIPERAZINE COOPHAVET

## **2. Composition qualitative et quantitative**

1 g contient :

Substance(s) active(s) :

Pipérazine ..... 355 mg

(sous forme de citrate)

(soit 1 g de citrate de pipérazine)

## **3. Forme pharmaceutique**

Poudre pour solution buvable.

### **4.1. Espèces cibles**

Porcins, volailles, chiens et chats.

### **4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles**

Traitement des infestations par les parasites adultes suivants :

Chez les porcins :

*Ascaris suum*

Chez les volailles :

*Ascaridia* spp

*Heterakis* spp

Chez les chiens et les chats :

*Toxocara canis* et *cati*

*Toxascaris leonina*

### **4.3. Contre-indications**

Non connues.

#### **4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible**

Non connues.

##### **i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal**

Chez le chiot et le chaton, le poids corporel doit être évalué aussi précisément que possible avant de calculer la dose.

##### **ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux**

En cas d'ingestion accidentelle, consulter un médecin.

##### **iii) Autres précautions**

Aucune.

#### **4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)**

Vomissements, diarrhée et ataxie chez le chien et le chat.

#### **4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte**

Les études effectuées chez le rat n'ont pas mis en évidence d'effet tératogène.

En l'absence d'étude dans les espèces cibles, l'utilisation du médicament sera fonction de l'évaluation du rapport bénéfique/risque réalisée par le vétérinaire.

#### **4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions**

Antagonisme de mécanisme d'action avec le pyrantel et le morantel.

#### **4.9. Posologie et voie d'administration**

Chez les porcins :

100 à 200 mg de pipérazine par kg de poids vif, correspondant à 2,8 à 5,6 g de poudre pour 10 kg de poids vif en une administration unique par voie orale dans l'eau de boisson ou la soupe.

Chez les volailles :

100 à 200 mg de pipérazine par kg de poids vif, correspondant à 2,8 à 5,6 g de poudre pour 10 kg de poids vif en une administration unique par voie orale dans l'eau de boisson.

Chez les chiens et les chats :

80 à 100 mg de pipérazine par kg de poids corporel, correspondant à 2,2 à 2,8 g de poudre pour 10 kg de poids corporel par voie orale, deux fois à 12 ou 24 heures d'intervalle dans l'eau de boisson.

A renouveler chez les chiots et les chatons 3 à 4 semaines après.

#### **4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire**

Non connu.

#### **4.11. Temps d'attente**

Viande et abats : 7 jours.

Œufs : en l'absence de temps d'attente, ne pas utiliser chez les espèces pondeuses productrices d'œufs de consommation, 4 semaines avant le démarrage de la ponte et pendant celle-ci.

### **5. Propriétés pharmacologiques**

Groupe pharmacothérapeutique : Antiparasitaire interne.

Code ATC-vet : QP52AH01.

#### **5.1. Propriétés pharmacodynamiques**

La pipérazine est un nématodifuge. Elle agit en provoquant une paralysie réversible des nématodes par inhibition des effets de l'acétylcholine ce qui entraîne leur décrochement de la paroi digestive et leur élimination.

#### **5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques**

Après administration orale, la pipérazine est rapidement absorbée. Chez le porc et la poule la concentration sérique maximale est atteinte une heure après administration.

La pipérazine est éliminée majoritairement sous forme inchangée, principalement par voie urinaire.

#### **6.1. Liste des excipients**

Sans objet.

#### **6.2. Incompatibilités majeures**

Non connues.

#### **6.3. Durée de conservation**

3 ans.

Après dissolution dans l'eau de boisson : 24 heures.

#### **6.4. Précautions particulières de conservation**

Aucune.

#### **6.5. Nature et composition du conditionnement primaire**

Sachet polyéthylène basse densité-aluminium-papier (100 g)

Boîte polyéthylène haute densité avec couvercle muni d'un joint polyéthylène basse densité-aluminium-carton (1 kg)

Sache polyéthylène basse densité (2,5 kg)

Sac polyéthylène basse densité-polyamide-aluminium-polyéthylène téréphtalate avec fermeture zip (1 kg)

#### **6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments**

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

#### **7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché**

DOPHARMA FRANCE  
23 RUE DU PRIEUR  
SAINT HERBLON  
44150 VAIR SUR LOIRE  
FRANCE

#### **8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché**

FR/V/0841306 0/1992

Boîte de 10 sachets de 100 g

Boîte de 1 kg

Sac de 1 kg avec fermeture zip

Seau de 1 sachet de 2,5 kg

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

#### **9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation**

06/08/1992 - 01/03/2012

#### **10. Date de mise à jour du texte**

23/05/2019